

# Rapport annuel 2025-2026



## Table des matières

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| Message du président et du directeur général.....                     | 3  |
| Profil de l'organisme .....                                           | 5  |
| Mission .....                                                         | 6  |
| Vision.....                                                           | 6  |
| Objets .....                                                          | 6  |
| Cadres de reddition des comptes et des activités.....                 | 7  |
| Gouvernance d'entreprise .....                                        | 8  |
| Organigramme.....                                                     | 9  |
| Buts et orientations stratégiques.....                                | 10 |
| Résumé du rendement .....                                             | 11 |
| But : Programmes de base .....                                        | 13 |
| But : Accroître les programmes de formation en ligne .....            | 21 |
| But : Élargir le soutien aux collectivités des Premières Nations..... | 22 |
| Analyse du rendement financier .....                                  | 24 |
| Annexe A : Rapport du vérificateur indépendant                        |    |

©Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025 ISBN 978-1-4868-9919-7, Rapport annuel 2025-2026, Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau : ISSN 1920-4930 (PDF)

## Message du président et du directeur général

L'exercice 2025-2026 a marqué une année d'engagement continu pour le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (le Centre) alors qu'il poursuivait son mandat de promouvoir l'accès à une eau potable propre et salubre partout en Ontario.

Au cours de l'exercice financier, le Centre a offert une gamme de cours de haute qualité et a réalisé cette formation auprès de plus de 7 888 participants dans l'ensemble de l'Ontario. Cela comprend les cours spécialisés qui fournissaient des renseignements détaillés sur les sujets d'importance et les trois cours obligatoires requis pour l'accréditation en Ontario, soit le *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable*, *Exploitation de réseaux limités* et *Exploitation de petits réseaux pour personnes qualifiées* (Règl. de l'Ont. 170/03) (anciennement *Exploitation de petits réseaux d'eau potable*); et le *Cours obligatoire aux fins du renouvellement des certificats (2024-2026)*, qui sont administrés et fournis par le Centre au nom du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « Ministère »). Les cours ont été offerts en classe, par correspondance, par apprentissage en ligne, en direct ou en différé, afin d'améliorer l'accessibilité et le caractère abordable de la formation pour l'ensemble du territoire de l'Ontario. Le programme d'assurance de la qualité du Centre a veillé à ce que les normes soient respectées pour toutes les initiatives de formation. L'indice d'assurance de la qualité indique que 95,6 pour cent des répondants au sondage ont accordé une cote de « bon » ou « excellent », pour l'ensemble des cours.

Le soutien aux réseaux d'eau potable des Premières Nations a continué d'être une priorité pour le Centre. Au cours de la dernière année, cinq cours adaptés aux communautés des Premières Nations ont été fournis, dont six séances du *Cours de base à l'intention des apprentis-exploitants de réseaux d'eau potable des Premières Nations*, trois séances du cours *Gestion des réseaux d'eau potable dans les communautés des Premières Nations*, quatre séances du cours *Avis concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations* et deux séances du cours *Construction et entretien de conduites d'eau*, ainsi qu'un cours d'apprentissage en ligne supplémentaire, *Introduction aux documents d'orientation des Premières Nations*, suivi de façon indépendante par 11 participants. Cinquante-deux séances de cours spécialisés supplémentaires ont été fournies pour aider les exploitants à améliorer davantage leurs compétences et connaissances et à soutenir leur perfectionnement professionnel continu. Sur la base des commentaires des clients, nous avons également lancé trois nouveaux cours et, en partenariat avec le ministère, un programme visant à offrir des services techniques et de formation sur place adaptés aux activités propres au réseau afin de répondre aux besoins des exploitants et des réseaux d'eau potable dans les communautés des Premières Nations.

L'installation de démonstration technologique a continué de servir de plateforme pour les essais pilotes alors que le Centre entreprenait des projets de plus en plus complexes pour aider les clients à remédier aux vulnérabilités de leur réseau et à traiter les

contaminants relatifs aux préoccupations émergentes. Le Centre a également fourni des renseignements et des conseils aux clients par le biais d'une ligne d'assistance et de visites techniques, qui ont sensibilisé 213 personnes sur les équipements et les exigences opérationnelles pour garantir la salubrité de l'eau potable.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour remercier ceux qui ont contribué au succès continu du Centre : le ministère qui a fourni un soutien financier et de l'aide; le conseil d'administration qui a supervisé les activités du Centre; et le personnel du Centre qui s'est engagé à remplir notre mission. Et surtout, nous remercions les professionnels de l'eau potable dont le dévouement et le travail acharné continuent d'aider à assurer une eau potable propre et salubre partout en Ontario.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Mike Smith'.

Mike Smith  
Président, Conseil d'administration

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Kara Rutherford'.

Kara Rutherford  
Directrice général

## Profil de l'organisme

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau est un organisme de services opérationnels du gouvernement de l'Ontario qui a été créé en octobre 2004 en réponse aux recommandations formulées par le juge en chef adjoint Dennis R. O'Connor dans le rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton. Le Centre coordonne et fournit de l'éducation, de la formation et de l'information aux propriétaires, aux exploitants et aux organismes d'exploitation des réseaux d'eau potable ainsi qu'au public, partout en Ontario.

Le Centre offre une gamme complète de formations, y compris des cours spécialisés et les trois cours obligatoires requis pour la certification en Ontario : le *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable*; *Exploitation de réseaux limités* et *Exploitation de petits réseaux pour personnes qualifiées* (Règl. de l'Ont. 170/03) (anciennement *Exploitation de petits réseaux d'eau potable*); et le *Cours obligatoire aux fins du renouvellement des certificats* (2024-2026). Le Centre collabore également à des initiatives visant à améliorer l'eau potable dans les collectivités des Premières Nations.

L'installation de démonstration technologique, avec ses technologies de laboratoire et de traitement et de distribution de l'eau, facilite la formation pratique et les essais pilotes en fournissant de l'éducation, de l'information et des conseils sur les technologies de traitement et de distribution de l'eau, les exigences opérationnelles et les questions environnementales liées à l'eau. Le Centre évalue également les lacunes en matière de recherche et peut parrainer des projets de recherche qui contribuent à ses objectifs.

La ligne d'assistance du Centre permet aux clients et au public de communiquer avec le personnel bien informé pour toute question technique liée au traitement de l'eau potable, aux exigences opérationnelles ou aux facteurs environnementaux, en améliorant la compréhension sur les problèmes courants d'eau potable.

Le Centre met l'accent sur l'engagement des clients pour répondre efficacement aux besoins des professionnels du secteur de l'eau potable, en entreprenant des recherches pour étudier les besoins de formation des clients ainsi que les préférences et les lacunes possibles dans les services. Les résultats de la recherche aident à faire en sorte que les programmes soient adaptés aux besoins des clients.

## Mission

Nous fournissons aux propriétaires, aux exploitants et aux organismes d'exploitation de réseaux d'eau potable la formation, l'information et les conseils dont ils ont besoin pour fournir de l'eau potable propre et salubre.

## Vision

De l'eau propre et salubre pour tous en Ontario

## Objets

Le Règlement de l'Ontario 304/04, pris en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*, L.R.O. 1990, chap. D.10, définit les objets du Centre, qu'il réalise indépendamment ou de concert avec d'autres organismes, comme suit :

-  Coordonner et fournir de l'enseignement et de la formation à l'intention des propriétaires, exploitants et organismes d'exploitation de réseaux d'eau potable.
-  Fournir aux propriétaires, exploitants et organismes d'exploitation de réseaux d'eau potable ainsi qu'au public des renseignements, de l'enseignement et des conseils sur ce qui suit :
  - i. le traitement d'eau requis pour assurer la salubrité de l'eau potable,
  - ii. l'équipement et la technologie utilisés pour assurer la salubrité de l'eau potable,
  - iii. les exigences d'exploitation requises pour assurer la salubrité de l'eau potable,
  - iv. les autres questions environnementales liées à l'eau potable.
-  Parrainer des recherches sur les activités liées à ses objets.
-  Conseiller le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « ministre ») sur les priorités en matière de recherche et de développement pour assurer et maintenir la salubrité de l'eau potable.
-  Entreprendre d'autres activités compatibles avec ses objets qui sont décrites dans les directives en matière de politique données par le ministre ou énoncées dans un accord conclu avec ce dernier.

## Cadres de reddition des comptes et des activités

Le Centre est régi par le Règlement de l'Ontario 304/04, pris en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*, L.R.O. 1990, chap. D.10, par ses propres règlements et par un protocole d'entente entre le ministre et le Centre. Le Centre s'est engagé à assurer la transparence publique et la responsabilisation envers la population de l'Ontario, et il atteint ses objectifs dans les limites de l'ensemble des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables.

En tant que partie intégrante de sa structure de responsabilité, et conformément au Règlement de l'Ontario 304/04 et à la Directive concernant les organismes et les nominations, le Centre doit soumettre un rapport annuel, qui comprend ses états financiers vérifiés. Le rapport est présenté par le Centre au ministre, qui le dépose à l'Assemblée législative de l'Ontario. Par la suite, le rapport est publié en français et en anglais sur le site Web du Centre, à [wcwc.ca/fr](http://wcwc.ca/fr).

Il revient aussi au conseil d'administration de veiller à ce que l'exploitation et les transactions financières du Centre fassent l'objet d'une vérification annuelle externe, conformément au Règlement de l'Ontario 304/04 et au protocole d'entente. La vérification annuelle a été effectuée par MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. et est sujette à examen par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. De plus, le Ministère examine les activités du Centre au moins une fois tous les trois ans et le ministre peut demander une vérification supplémentaire en tout temps.

Outre ce cadre de reddition des comptes, le Centre élabore et met en œuvre les politiques et les procédures nécessaires pour assurer la transparence et la reddition des comptes de ses activités.

## Gouvernance d'entreprise

Le lieutenant-gouverneur en conseil, avec les conseils du ministre, nomme les membres du conseil d'administration du Centre, composé d'au plus 12 membres. Les membres exercent leurs fonctions pour des mandats allant jusqu'à trois ans qui peuvent être renouvelés pour des mandats successifs. Le conseil d'administration rend des comptes à l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre, et, sous la direction du président, il est responsable de la surveillance de la gestion des activités du Centre. Le conseil d'administration s'est réuni régulièrement au cours de l'exercice financier 2025-2026. Les personnes suivantes ont siégé au conseil d'administration au cours de l'exercice 2025-2026 :

### **Mike Smith (président)**

Membre depuis le : 29 août 2019

Présent mandat : 20 janvier 2026 au 29 janvier 2029

Participation aux réunions 2025-2026 : 2 jours, 5 demi-journées

Rémunération 2025-2026 (sans les dépenses) : 2 700,00 \$

### **Scott Carter, CET**

Membre depuis le : 28 novembre 2019

Présent mandat : 16 février 2023 au 15 février 2026

Participation aux réunions 2025-2026 : 3 jours, 2 demi-journées

Rémunération 2025-2026 (sans les dépenses) : 1 650,00 \$

### **Kimberly Mitchell, ing.**

Membre depuis le : 6 mai 2021

Présent mandat : 30 mai 2024 au 29 mai 2027

Participation aux réunions 2025-2026 : 4 jours, 1 demi-journée

Rémunération 2025-2026 (sans les dépenses) : 2 062,50 \$

### **Stephen Spitzig, CPA, CMA (trésorier)**

Membre depuis le : 12 octobre 2004

Présent mandat : 20 juin 2024 au 19 juin 2027

Participation aux réunions 2025-2026 : 4 jours, 4 demi-journées

Rémunération 2025-2026 (sans les dépenses) : 3 025,00 \$

### **Alan Boucher**

Membre depuis le : 6 mai 2021

Présent mandat : 30 mai 2024 au 29 mai 2027

Participation aux réunions 2025-2026 : 4 jours, 2 demi-journées

Rémunération 2025-2026 (sans les dépenses) : 2 200,00 \$

### **Noel Kerin**

Membre depuis le : 7 janvier 2021

Présent mandat : 9 mai 2024 au 8 mai 2027

Participation aux réunions 2025-2026 : 3 jours, 2 demi-journées

Rémunération 2025-2026 (sans les dépenses) : 1 787,50 \$

### **Ann Mulvale**

Membre depuis le : 13 mai 2021

Présent mandat : 20 juin 2024 au 19 juin 2027

Participation aux réunions 2025-2026 : 4 jours, 3 demi-journées

Rémunération 2025-2026 (sans les dépenses) : 2 725,00 \$

### **Mitch Twolan**

Membre depuis le : 27 mai 2021

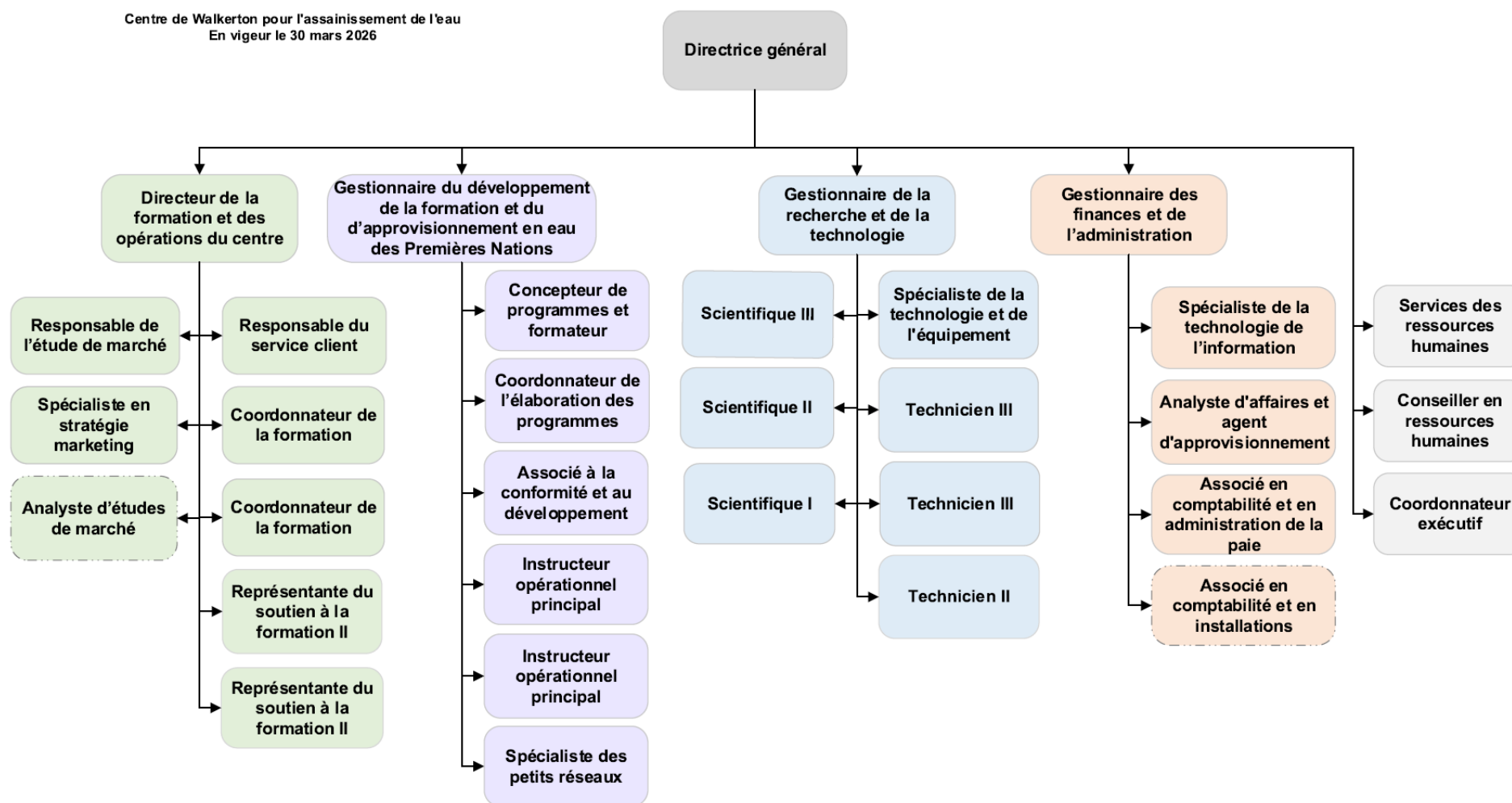
Présent mandat : 30 mai 2024 au 29 mai 2027

Participation aux réunions 2025-2026 : 3 jours, 2 demi-journées

Rémunération 2025-2026 (sans les dépenses) : 1 787,50 \$

# Organigramme

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau  
En vigueur le 30 mars 2026



## **Buts et orientations stratégiques**

Le plan d'activités triennal du Centre, qui est élaboré chaque année, décrit son orientation future, tout en utilisant au mieux les ressources disponibles pour réaliser ses objectifs. Durant l'exercice 2025-2026, le Centre a maintenu son orientation sur des programmes fondamentaux répondant aux besoins des clients, tout en travaillant à faire avancer les objectifs énoncés dans le plan stratégique, qui en est maintenant à sa deuxième année. Ces objectifs comprennent l'augmentation des programmes de formation en ligne et l'élargissement du soutien dans les collectivités des Premières Nations.

## Résumé du rendement

La lettre d'instructions du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « Ministère ») envoyée au président du conseil d'administration pour l'exercice financier 2025-2026 énonce les attentes sur lesquelles le Centre doit se concentrer, soit :

-  Coordonner et offrir une gamme complète d'éducation et de formation de haute qualité, dans l'ensemble de la province, en mettant l'accent sur les façons de remédier aux vulnérabilités des réseaux d'eau potable.
-  Offrir une formation pertinente et une assistance technique aux propriétaires, aux exploitants aux gestionnaires et aux dirigeants communautaires des réseaux d'eau potable des Premières Nations dans toute la province, en plus de soutenir les initiatives qui contribuent à l'amélioration de l'eau potable pour les communautés des Premières Nations.
-  Fournir les renseignements et les conseils nécessaires aux clients de toute la province afin de garantir la salubrité de l'eau potable.
-  Aider les propriétaires et les exploitants de réseaux d'alimentation en eau vulnérables à résoudre les problèmes d'exploitation grâce à la recherche appliquée et à la prestation de services d'essais pilotes.
-  Poursuivre l'expansion de la formation en ligne (virtuelle) et de cours de formation en ligne qui sont accessibles aux propriétaires et aux exploitants des réseaux d'eau potable, et publiciser le fait que ces cours sont accessibles en ligne, auprès des participants éventuels.

En réponse à la lettre d'instructions, le Centre a offert de l'éducation et de la formation aux propriétaires, aux exploitants et aux organismes d'exploitation des réseaux d'eau potable ainsi qu'au public. Une gamme de formations obligatoires et spécialisées de haute qualité a été offerte à 7 888 participants. Cela comprend les trois cours obligatoires requis pour la certification en Ontario, à savoir le *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable*, *Exploitation de réseaux limités* et *Exploitation de petits réseaux pour personnes qualifiées (Règl. de l'Ont. 170/03)* (anciennement *Exploitation de petits réseaux d'eau potable*), et le *Cours obligatoire aux fins du renouvellement des certificats (2024-2026)*, qui sont administrés et fournis par le Centre au nom du Ministère. Depuis sa création, le Centre a fourni de la formation à plus de 133 000 participants.

Le Centre a soutenu les exploitants et les gestionnaires des réseaux d'eau potable des Premières Nations ainsi que les dirigeants des communautés par la prestation de six séances du *Cours de base à l'intention des apprentis-exploitants de réseaux d'eau potable des Premières Nations*, de trois séances du cours *Gestion des réseaux d'eau potable dans les communautés des Premières Nations* et quatre

séances du cours *Avis concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations*, deux séances du cours *Construction et entretien de conduites d'eau*, un cours d'apprentissage en ligne intitulé *Introduction aux documents d'orientation des Premières Nations*, suivi indépendamment par 11 participants, et 52 séances de cours spécialisés. Le Centre a également lancé un programme, en partenariat avec le ministère, pour offrir des services techniques et de formation sur place adaptés aux activités propres au réseau afin de répondre aux besoins des exploitants et des réseaux d'eau potable dans les communautés des Premières Nations.

Des renseignements et des conseils ont été fournis aux clients grâce à la ligne d'assistance. Ces ressources sont accessibles gratuitement pour aider les clients à mieux comprendre les problèmes courants liés à l'eau potable.

Dans le cadre de projets pilotes, le Centre a fourni de l'information sur la qualité des sources d'eau, le rendement du traitement et les autres technologies de traitement pour les réseaux d'alimentation en eau vulnérables. Sept projets pilotes ont été réalisés pour aider les clients à relever leurs défis propres au site et cinq autres étaient en cours à la fin de l'exercice financier 2025-2026.

La recherche auprès des clients s'est poursuivie tout au long de l'exercice financier pour soutenir l'accent accru du Centre sur l'engagement des clients. Le Centre a également continué à étudier les besoins, les lacunes et les préférences en matière de formation sur les eaux usées pour les exploitants et les gestionnaires en Ontario. Il a également mené des recherches pour explorer des perspectives sur le cours *Fonctionnement des procédés de traitement conventionnels*, dans le but de cerner des stratégies afin d'accroître l'intérêt des diplômés pour l'exploitation de l'eau potable comme cheminement de carrière. Les commentaires des participants contribueront à façonner l'avenir de ce cours, afin de s'assurer qu'il correspond aux besoins de l'industrie et soutient les étudiants qui entrent dans le secteur de l'eau potable. De même, des recherches ont été menées pour examiner la rétroaction sur le *Cours de renouvellement obligatoire du certificat* et découvrir les intérêts et les suggestions des participants pour la nouvelle version de ce cours, qui sera lancée en 2027. Des commentaires ont également été recueillis lors d'entrevues avec les agents de la conformité en matière d'eau du ministère concernant le contenu qui devrait être inclus dans le nouveau cours.

## But : Programmes de base

### *Indicateur de rendement : Formations obligatoires et spécialisées*

#### Objectif de rendement

 Former 9 095 participants

#### Résultat

 7 888 participants ont reçu la formation

Le Centre a établi un objectif ambitieux de formation pour l'exercice 2025-2026, s'appuyant sur les niveaux de participation records atteints ces dernières années. Bien que la participation globale n'ait pas atteint les niveaux prévus, les cours du Centre ont continué d'être bien accueillis dans tout le secteur. La participation au *Cours de renouvellement obligatoire du certificat* (2024–2026) a été inférieure aux prévisions, reflétant les schémas d'expiration de la certification suite à la prolongation d'urgence de 2020, moins de renouvellements étant requis en 2026. Par conséquent, l'inscription à ce cours de renouvellement obligatoire a été inférieure aux niveaux historiques durant l'exercice financier. Malgré les facteurs qui ont affecté la participation, le Centre a continué de fournir une formation et un soutien de haute qualité aux professionnels de l'eau potable à travers l'Ontario pour soutenir l'accès à une eau potable propre et salubre.

La répartition des participants à la formation pour l'exercice financier peut être consultée à la page suivante.

| Cours                                                                                                                                                | Participants<br>Exercice 2023-2024 | Participants<br>Exercice 2024-2025 | Participants<br>Exercice 2025-2026 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable</i><br>(en classe)                                                 | 389                                | 402                                | 323                                |
| <i>Cours obligatoire aux fins du renouvellement des certificats (2021-2023)</i><br>(en classe, par correspondance et en ligne en direct)             | 598                                | —*                                 | —*                                 |
| <i>Cours obligatoire aux fins du renouvellement des certificats (2024-2026)</i><br>(en classe, par correspondance, en ligne en différé et en direct) | 1 095                              | 1 743                              | 1 095                              |
| <i>Exploitation de petits réseaux d'eau potable</i><br>(en classe, par correspondance et en ligne)                                                   | 1 522                              | 1 439                              | 1 472                              |
| <b>SOUS-TOTAL : COURS OBLIGATOIRES</b>                                                                                                               | <b>3 604</b>                       | <b>3 584</b>                       | <b>2 890</b>                       |
| Cours spécialisés**                                                                                                                                  | 2 935**                            | 4 160**                            | 4 634**                            |
| <i>Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations</i>                                     | 41                                 | 13                                 | 100                                |
| <i>Gestion des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations</i>                                                                | 57                                 | 33                                 | 19                                 |
| <i>Programme de délivrance des permis des réseaux municipaux d'eau potable</i>                                                                       | 361                                | 224                                | 219                                |
| <i>Responsabilités en vertu de la norme de diligence d'origine législative – Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable</i>                       | 551                                | 118                                | 26                                 |
| <b>SOUS-TOTAL : COURS NON OBLIGATOIRES</b>                                                                                                           | <b>3 945</b>                       | <b>4 548</b>                       | <b>4 998</b>                       |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                         | <b>7 549</b>                       | <b>8 132</b>                       | <b>7 888</b>                       |

\* Ce résumé illustre la transition du Cours obligatoire aux fins du renouvellement des certificats (2021-2023), vers le Cours obligatoire aux fins du renouvellement des certificats (2024-2026), qui a été lancé le 2 janvier 2024. Les exploitants de réseaux d'eau potable doivent suivre ce cours obligatoire pour renouveler leur accréditation tous les trois ans.

\*\* Comprend les participants des collectivités des Premières Nations.

## Indicateur de rendement : Cours pratiques

### Objectif de rendement

 Offrir deux cours ou module pratique, nouveau ou actualisé, avec deux séances pour chacun fournies dans les 12 mois qui suivent le lancement

### Résultat

 Quatre cours pratiques nouveaux ou renouvelés ainsi que deux modules pratiques Maintenancefest nouveaux ou renouvelés ont été lancés, et un total de 27 séances ont été fournies au 31 mars 2026

Au cours de l'exercice financier 2025-2026, le Centre a mis à jour trois cours pratiques et un module pratique du Maintenancefest, soit : *Principes relatifs à l'eau souterraine et aux puits d'extraction*; *Cours de base à l'intention des apprentis-exploitants de réseaux d'eau potable*; *Analyste de la qualité de l'eau*; et *Entretien de l'équipement de laboratoire*. Le Centre a également créé un nouveau cours pratique et un nouveau module Maintenancefest pratique : *Boîte à outils pour les opérateurs* et *Principes fondamentaux de la filtration lente sur sable et de l'ozone*. Un total de 27 séances de ces cours et modules actualisés ont été offertes dans l'ensemble de l'Ontario, afin d'offrir une expérience pratique aux exploitants de petits réseaux d'eau potable.

Le Centre a également continué d'offrir des cours pratiques et des activités de formation existants. Une initiative de formation pratique populaire est le Maintenancefest, qui comprend une variété de modules de formation de deux heures dirigés par des professionnels du secteur de l'eau. L'événement annuel à Walkerton en Ontario a rassemblé plus de 64 participants. Les événements du Maintenancefest ont aussi été organisés à Niagara Falls, Ottawa, Rama, Kenora, et Kingston en Ontario, où 245 participants ont reçu de la formation.

Un autre cours pratique populaire qui soutient les nouveaux apprentis dans l'industrie est celui du *Fonctionnement des procédés de traitement conventionnel*. Ce cours de deux jours a été offert à 104 étudiants de niveau postsecondaire. Parmi ces étudiants, 82 étaient inscrits dans l'un des collèges de l'Ontario qui offrent le *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable*, un cours obligatoire prescrit par le Ministère dans le cadre de leur programme d'études.

Une autre initiative de formation spécialisée réussie est l'atelier provincial de deux jours sur la Norme de gestion de la qualité de l'eau potable, qui a été offert à Kingston, London, et Barrie en Ontario, à un total de 120 participants. Le Centre a organisé cet atelier dans le cadre du suivi du cours *Norme de gestion de la qualité de l'eau potable*, qui a permis aux représentants des normes de gestion de la qualité, à la direction et au personnel des services publics, aux organismes de réglementation et aux décideurs municipaux d'alterner entre des séances interactives en petits groupes animées par des experts de l'industrie.

## **Indicateur de rendement : Cours en classe, cours en ligne en direct et en différé**

### **Objectif de rendement**

 Offrir quatre cours, nouveaux ou actualisés

### **Résultat**

 Lancement réussi d'un nouveau cours et d'un cours actualisé

Le Centre a introduit un nouveau cours (*Intendance de l'eau pour les dirigeants des Premières Nations*) et un cours actualisé (*Prévention et contrôle de la nitrification dans les réseaux de distribution de l'eau potable*) offerts en classe et en ligne avec un instructeur en direct. Le format des cours en ligne et en direct (mode synchrone) aidera à rendre la formation plus accessible et plus abordable dans l'ensemble du territoire de l'Ontario. Ce format de prestation est aussi bénéfique aux participants en raison de sa nature interactive. Le Centre a également rafraîchi un cours disponible par correspondance, *Cours obligatoire aux fins du renouvellement des certificats 2024-2026*, améliorant l'accès à la formation pour les participants francophones en Ontario.

En plus d'élaborer des cours, le Centre a organisé un webinaire éducatif réunissant des chefs de file de l'industrie pour discuter des changements dans l'industrie de l'eau au cours des 25 dernières années et de l'avenir des réseaux d'eau potable de l'Ontario. Le webinaire a réuni des conférenciers, dont l'ancien juge en chef associé de l'Ontario, Dennis O'Connor, et a offert des heures de formation en milieu de travail à 590 participants. Ce format de webinaire est l'une des façons dont le Centre évalue de nouvelles approches visant à rendre l'apprentissage plus accessible à travers la province.

Bien que les résultats pour la prestation de cours en présentiel/en direct et virtuels aient été inférieurs aux objectifs pour l'exercice, le Centre a continué de soutenir ses objectifs grâce à d'autres activités alignées sur son mandat. Le Centre a fait des présentations lors de divers événements, dont une présentation d'un groupe d'experts à la conférence 2025 de l'Ontario Water Works Association (OWWA), contribuant au rôle du Centre dans la prestation de renseignements et de conseils. De plus, en réponse aux commentaires des clients, le Centre a consacré des efforts et des ressources supplémentaires à élargir les possibilités de formation pratique, assurant que la programmation continue de répondre aux besoins des clients.

## **Indicateur de rendement : Qualité de la formation – Indice d’assurance de la qualité**

### **Objectif de rendement**

 Maintenir un indice d’assurance de la qualité supérieur à 0,950

### **Résultat**

 L’indice d’assurance de la qualité était de 0,956 sur un maximum de 1,000

Le Centre s’est engagé à assurer l’excellence de la formation et l’amélioration continue; il tient à jour un indice d’assurance de la qualité pour surveiller le niveau de satisfaction des participants à la formation. La cote est calculée à partir des évaluations de cours des participants qui notent les instructeurs, le contenu du cours et la satisfaction globale concernant le cours.

L’indice d’assurance de la qualité pour l’exercice 2025-2026 était de 0,956 sur un maximum de 1,000. L’indice d’assurance de la qualité indique que 95,6 pour cent des répondants au sondage ont accordé une cote de « bon » ou « excellent » pour l’ensemble des cours. Les choix d’évaluation possibles étant « mauvais, médiocre, acceptable, bon et excellent ».

Un certain nombre d’autres facteurs contribuent également à la formation de grande qualité du Centre :

-  Les instructeurs sont tenus de réussir un atelier sur la formation des instructeurs de deux jours qui comprend une évaluation pratique de leur aptitude à offrir une formation.
-  Les formulaires de rétroaction des participants sont recueillis après chaque séance de formation et compilés pour fournir une cote pour chaque séance.
-  Les cours et les enseignants font l’objet d’un audit régulier par le Centre afin de soutenir l’assurance de la qualité et d’assurer l’harmonisation avec les principes de l’éducation des adultes.
-  De nouveaux programmes d’études sont élaborés à partir des commentaires de diverses sources, y compris la formation des participants et les normes de l’industrie.

## **Indicateur de rendement : Visites techniques de l'installation de démonstration technologique**

### **Objectif de rendement**

 Offrir des visites techniques à 300 personnes

### **Résultat**

 Le Centre a offert des visites techniques à 213 personnes

L'installation de démonstration technologique reflète la diversité des technologies de traitement et de distribution de l'eau potable utilisées en Ontario. Au cours de l'exercice 2025-2026, 213 personnes, y compris des participants aux cours, des représentants de l'industrie et des étudiants de niveau postsecondaire et secondaire, ont participé à des visites techniques axées sur l'équipement et les exigences opérationnelles nécessaires pour assurer la salubrité de l'eau potable. Le Centre a également offert des visites non techniques à 51 personnes pour leur communiquer des renseignements généraux sur l'eau potable. Le nombre moins élevé de visites techniques peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment moins de demandes pour le cours pratique de deux jours offert aux collèges et universités, et une diminution des demandes des établissements postsecondaires, en partie attribuable à la réduction du nombre de programmes environnementaux actifs dans les collèges ontariens qui offrent le *Cours de base à l'intention des apprentis-exploitants de réseaux d'eau potable* dans le cadre de leur curriculum.

## **Indicateur de rendement : Essais pilotes**

### **Objectif de rendement**

 Achever sept projets pilotes

### **Résultat**

 Sept projets pilotes ont été achevés au cours de l'exercice 2025-2026, et cinq autres étaient en cours au 31 mars 2026

Dans le cadre de projets pilotes, le Centre fournit de l'information sur la qualité des sources d'eau, le rendement du traitement et les autres technologies de traitement aux clients de tout l'Ontario alors qu'ils s'attaquent aux défis propres au site. Les clients qui ont participé à des projets pilotes peuvent utiliser les résultats pour collaborer davantage avec des cabinets de génie-conseil et des consultants afin de corriger les vulnérabilités propres au site. Les résultats peuvent également contribuer à l'élaboration de nouveaux cours par le Centre ou être utilisés pour améliorer la formation existante. Les résultats des projets pilotes peuvent également être communiqués au moyen de présentations à des conférences, d'articles dans des publications de l'industrie et de fiches d'information.

Le Centre a terminé sept projets pilotes et cinq autres étaient en cours à la fin de l'exercice. Les projets pilotes terminés impliquaient des tests à l'échelle du laboratoire ou à l'échelle pilote hors site pour l'élimination des matières organiques naturelles (MON), de l'ammoniac, des nitrates ou de l'arsenic provenant des sources d'eau. Des niveaux élevés de MON peuvent entraîner une formation accrue de sous-produits de désinfection lors du processus de désinfection au chlore. Les technologies d'élimination des MON testées comprenaient la coagulation améliorée, le charbon actif en grains (CAG), l'échange d'ions magnétique (MIEX®), l'échange d'ions sur lit fixe et la nanofiltration. Des expériences sur un réseau de distribution simulé ont également été menées pour évaluer la formation des sous-produits de désinfection après le traitement.

Le Centre a évalué deux procédés pour l'élimination de l'arsenic d'une source d'eau souterraine : (1) l'oxydation au chlore suivie de filtration, et (2) l'oxydation au chlore suivie d'un traitement à l'aide d'un agent d'adsorption. Pour l'élimination des nitrates, un procédé d'échange d'ions a fait l'objet d'un projet pilote sur une source d'eau souterraine.

Le Centre a terminé un projet pilote à long terme visant à étudier le rendement de la filtration biologique de l'ammoniac dans le cadre d'un partenariat avec le Center for Environmental Solutions and Emergency Response de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (US EPA), qui a fourni son système pilote breveté au Centre. Le projet pilote a étudié l'efficacité de la technologie novatrice

et rentable dans l'élimination biologique de l'ammoniac naturel d'un réseau d'eau de l'Ontario. Ce processus étant de nature biologique, un temps suffisant avait été prévu dans le calendrier des tests pour permettre aux organismes vivants de coloniser le milieu.

Le Centre a poursuivi le projet pilote à long terme lié à l'élimination des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS). Ces travaux comprenaient la mise en place d'installations expérimentales spécialisées et des efforts visant à identifier et à éviter les sources de contamination. Ce projet, qui traite d'un enjeu émergent et de préoccupations futures anticipées, nécessite plus de ressources, a une durée plus longue en raison de la longueur des expériences et du délai prolongé nécessaire pour analyser ces contaminants traces.

De plus, le Centre a lancé deux nouveaux projets à long terme :

- Le processus d'échange ionique biologique (BIOEX), qui étend l'échange conventionnel d'ions en fonctionnant au-delà du point d'épuisement de l'ion échangé. Les principaux avantages de ce procédé incluent une fréquence de régénération réduite du milieu filtrant, une consommation de sel moindre et un volume réduit de déchets.
- L'élimination biologique des nitrates, ce qui permet leur élimination sans générer de déchets ou de saumures concentrés à éliminer.

## But : Accroître les programmes de formation en ligne

### Indicateur de rendement : Formation en ligne

#### Objectif de rendement

 Introduire trois nouveaux cours de formation en ligne

#### Résultat

 Trois cours de formation en ligne ont été ajoutés

Le Centre a introduit trois nouveaux cours d'apprentissage en ligne : *Exploitation de réseaux limités*, *Exploitation de petits réseaux pour personnes qualifiées (Règl. de l'Ont. 170/03)*; et *Préparation à l'examen relatif au traitement des eaux, classes III et IV : Mathématiques*. Ces cours, qui sont disponibles dans un format d'apprentissage autonome, aident à améliorer le caractère abordable, flexible et accessible des formations dans l'ensemble de l'Ontario.

## But : Élargir le soutien aux collectivités des Premières Nations

### Indicateur de rendement : Soutien aux exploitants des réseaux d'eau potable des Premières Nations

#### Objectifs de rendement

- 🌊 Offrir 3 séances du *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations*
- 🌊 Offrir 5 séances du *Cours de gestion des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations*
- 🌊 Offrir 20 séances de cours spécialisés

#### Résultats

- 🌊 Six séances du *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations* ont été offertes
- 🌊 Trois séances sur la *Gestion des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations* ont été offertes
- 🌊 Cinquante-deux séances de cours spécialisés ont été offertes

Le Centre et son collaborateur, le Keewaytinook Okimakanak, ont offert six séances du *Cours de base à l'intention des apprentis exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations*. Chaque séance durait deux semaines avec une semaine d'étude indépendante supervisée et une semaine de formation pratique. Le programme d'études a été adapté spécifiquement à l'expérience des exploitants de réseaux d'eau dans les collectivités des Premières Nations et la formation a été offerte gratuitement aux participants.

Le Centre a également offert trois séances sur la *Gestion des réseaux d'eau potable dans les collectivités des Premières Nations*. Ces séances ont fourni de l'information relative à la gestion efficace des réseaux d'eau potable, des ressources et des outils pratiques pour les chefs et les conseils, les gestionnaires et les superviseurs responsables des réseaux d'eau potable.

De nouveaux cours élaborés au cours de l'exercice précédent ont été offerts, incluant quatre séances du cours *Avis concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations*, deux séances du cours *Construction et entretien de conduites d'eau* et un cours d'apprentissage en ligne supplémentaire, *Introduction aux documents d'orientation des Premières Nations*, suivi de façon indépendante par 11 participants.

Cinquante-deux séances de cours spécialisés, présentées à un total de 485 participants, ont également été coordonnées et offertes aux exploitants des réseaux d'eau des Premières Nations, dépassant largement l'objectif. Comme de plus en plus d'exploitants ont suivi le *Cours de base à l'intention des apprentis-exploitants de réseaux d'eau potable des Premières Nations*, le Centre constate une

demande croissante pour des formations spécialisées alors que ces exploitants poursuivent leur carrière dans l'industrie de l'eau et améliorent leurs compétences et leurs connaissances. Le Centre continuera de fournir de la formation pour aider à améliorer la qualité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations.

Trois nouveaux cours ont été développés pour répondre aux besoins des exploitants de réseaux d'eau potable dans les communautés des Premières Nations : *Boîte à outils pour les opérateurs, Préparation à l'examen relatif au traitement des eaux, classes III et IV : Mathématiques et Intendance de l'eau pour les dirigeants des Premières Nations.*

Le Centre a également lancé un programme, en partenariat avec le ministère, pour offrir des services techniques et de formation sur place adaptés aux activités propres au réseau, fournissant un soutien pratique pour aider les exploitants des réseaux d'eau potable des Premières Nations à répondre aux besoins uniques de leurs installations.

## **Analyse du rendement financier**

### **Responsabilité à l'égard de l'information financière**

Le conseil d'administration et l'équipe de la direction du Centre sont responsables du rendement du Centre sur le plan financier. Le conseil d'administration a examiné et approuvé les états financiers et tous les renseignements présentés dans ce rapport annuel.

### **Vérification externe**

L'entreprise MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l., a réalisé la vérification des états financiers du Centre pour l'exercice 2025-2026. La responsabilité du comptable agréé était d'exprimer son avis sur la question de savoir si les états financiers étaient présentés fidèlement et conformément aux normes comptables du secteur public. Le rapport du vérificateur décrit la portée de son examen et de son avis.

Le comité des finances et de la vérification du conseil d'administration a rencontré le vérificateur indépendant pour examiner tout problème qui devait être déterminé dans la vérification et a examiné les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur indépendant.

### **Revenus**

Au cours de l'exercice financier 2025-2026, le Centre a généré des revenus de 4 103 588 \$, une augmentation d'environ 8 % par rapport à l'exercice précédent. Le Centre a également reçu un paiement de transfert du gouvernement de l'Ontario de 3 000 000 \$ au cours de l'exercice 2025-2026 pour soutenir ses activités d'exploitation.

### **Charges**

Les contrôles internes de gestion financière du Centre ont réglementé efficacement les dépenses globales au cours de l'exercice 2025-2026. Les dépenses totales pour l'exercice 2025-2026 se sont élevées à 6 822 684 \$, une diminution d'environ deux pour cent par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation peut être attribuée à l'inflation générale et à l'augmentation des frais de formation associés à la prestation de la formation en classe. Pour assurer la compétitivité et la responsabilité financière dans la prestation de la formation, le Centre a recours à des ententes visant des fournisseurs attirés avec des instructeurs contractuels et des concepteurs de programmes d'études. Ces fournisseurs proposent des services liés à l'élaboration, à l'examen et à la fourniture de matériels de formation et garantissent la souplesse dans la prestation d'un large éventail de matières sur un vaste territoire.

**Bilan**

Le Centre demeure dans une excellente situation financière. Au 31 mars 2026, le solde du compte de financement de 8 472 303 \$ permettra au Centre de continuer à contribuer à l'éducation, à la formation et aux essais pilotes relatifs au secteur de l'eau dans l'ensemble de l'Ontario, et de planifier efficacement les futures initiatives.

## **Annexe A : Rapport du vérificateur indépendant**

# **Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau**

États financiers

*31 mars 2026*

# Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

## Table des matières

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026

---

### Page

#### Rapport du vérificateur indépendant

#### États financiers

|                                                           |   |
|-----------------------------------------------------------|---|
| Bilan .....                                               | 1 |
| État des résultats et de l'évolution de l'actif net ..... | 2 |
| État des flux de trésorerie .....                         | 3 |
| Notes afférentes aux états financiers .....               | 4 |

---

Aux administrateurs du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

### Opinion

Nous avons vérifié les états financiers du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes afférentes aux états financiers, y compris un sommaire des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau au 31 mars 2026 ainsi que des résultats de son exploitation, évolutions de ses actifs financiers nets, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du secteur public canadien.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que ces dernières résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

### Responsabilités du vérificateur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des vérificateurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une grande incertitude liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de vérification. Par ailleurs, des circonstances ou des événements ultérieurs pourraient amener le Centre à cesser ses opérations.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Walkerton, Ontario

23 juin 2026

**MNP LLP**  
Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

**MNP**

# Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

## Bilan

31 mars 2026

|                                                | 2026              | 2025       |
|------------------------------------------------|-------------------|------------|
| <b>Actifs</b>                                  |                   |            |
| <b>À court terme</b>                           |                   |            |
| Encaisse                                       | 9 327 774         | 9 420 092  |
| Comptes clients                                | 413 201           | 521 657    |
| Titres négociables (Note 2)                    | -                 | 1 024 329  |
| Charges payées d'avance                        | 106 638           | 81 654     |
|                                                | <b>9 847 613</b>  | 11 047 732 |
| <b>Immobilisations (Note 3)</b>                | <b>1 488 205</b>  | 1 310 384  |
|                                                | <b>11 335 818</b> | 12 358 116 |
| <b>Passif et actif net</b>                     |                   |            |
| <b>À court terme</b>                           |                   |            |
| Comptes créditeurs et charges à payer (Note 4) | 656 310           | 558 685    |
| Produit comptabilisé d'avance (Note 5)         | 2 026 689         | 3 745 580  |
|                                                | <b>2 682 999</b>  | 4 304 265  |
| <b>Apports en capital reportés (Note 6)</b>    | <b>180 516</b>    | 122 202    |
|                                                | <b>2 863 515</b>  | 4 426 467  |
| <b>Engagement (Note 8)</b>                     |                   |            |
| <b>Actif net</b>                               |                   |            |
| Actifs nets à la clôture de l'exercice         | 8 472 303         | 7 931 649  |
|                                                | <b>11 335 818</b> | 12 358 116 |

Au nom du conseil d'administration :



Administrateur

# Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

## État des résultats et de l'évolution de l'actif net

*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026*

|                                                                               | 2026             | 2025             |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Revenus</b>                                                                |                  |                  |
| Financement gouvernemental                                                    |                  |                  |
| Païement de transfert de la province de l'Ontario (Note 7)                    | 3 000 000        | 3 000 000        |
| Païement de transfert de la province de l'Ontario – Premières Nations         | 1 500 614        | 802 197          |
|                                                                               | 4 500 614        | 3 802 197        |
| Inscriptions à la formation                                                   | 2 602 974        | 2 998 533        |
|                                                                               | 7 103 588        | 6 800 730        |
| <b>Charges</b>                                                                |                  |                  |
| Publicité et promotion                                                        | 41 381           | 26 375           |
| Amortissement net                                                             | 268 679          | 241 499          |
| Frais d'audit et juridiques                                                   | 21 000           | 19 500           |
| Mauvaises créances                                                            | 318              | 9 643            |
| Frais bancaires et salariaux                                                  | 15 346           | 17 332           |
| Conférences                                                                   | 17 382           | 30 526           |
| Services de conseil                                                           | 111 874          | 121 075          |
| Jetons de présence                                                            | 9 513            | 9 875            |
| Avantages sociaux des employés (Note 9)                                       | 802 464          | 897 770          |
| Assurance                                                                     | 49 359           | 45 660           |
| Bureau et fournitures                                                         | 210 634          | 133 856          |
| Perfectionnement professionnel                                                | 59 380           | 42 792           |
| Entretien des bien immobiliers                                                | -                | 101              |
| Recrutement                                                                   | 1 770            | 11 273           |
| Loyer                                                                         | 784 680          | 722 691          |
| Réparations et entretien                                                      | 109 754          | 95 648           |
| Projets de recherche                                                          | 52 751           | 36 534           |
| Salaires                                                                      | 2 785 806        | 3 099 120        |
| Commandites                                                                   | 13 500           | 11 000           |
| Abonnements et droits d'adhésion                                              | 21 747           | 20 505           |
| Téléphone                                                                     | 23 449           | 15 793           |
| Formation                                                                     | 1 299 661        | 1 157 095        |
| Déplacements                                                                  | 37 039           | 38 201           |
| Véhicules                                                                     | 7 489            | 4 367            |
| Site Web et communications                                                    | 77 708           | 29 113           |
|                                                                               | 6 822 684        | 6 837 344        |
| <b>Excédent (déficit) des revenus sur les charges avant d'autres éléments</b> | <b>280 904</b>   | <b>(36 614)</b>  |
| <b>Autres questions</b>                                                       |                  |                  |
| Intérêts et autres sources de revenus                                         | 259 750          | 500 769          |
| Perte (gain) sur l'aliénation d'immobilisations                               | -                | (8 493)          |
|                                                                               | 259 750          | 492 276          |
| <b>Excédent des recettes par rapport aux charges</b>                          | <b>540 654</b>   | <b>455 662</b>   |
| <b>Solde au début de l'exercice</b>                                           | <b>7 931 649</b> | <b>7 475 987</b> |
| <b>Actifs nets à la clôture de l'exercice</b>                                 | <b>8 472 303</b> | <b>7 931 649</b> |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

# Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

## État des flux de trésorerie

*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026*

|                                                                            | 2026             | 2025        |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------|
| <b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes</b> |                  |             |
| <b>Exploitation</b>                                                        |                  |             |
| Excédents des revenus par rapport aux charges                              | 540 654          | 455 662     |
| Amortissement                                                              | 268 679          | 241 499     |
| Perte (gain) sur l'aliénation d'immobilisations                            | -                | 8 493       |
|                                                                            | <b>809 333</b>   | 705 654     |
| Variations des comptes du fonds de roulement                               |                  |             |
| Débiteurs                                                                  | 108 456          | 852 601     |
| Charges payées d'avance et dépôts                                          | (24 984)         | (3 684)     |
| Comptes créditeurs et charges à payer                                      | 97 625           | 215 045     |
| Produits comptabilisés d'avance                                            | (1 718 891)      | (922 920)   |
|                                                                            | <b>(728 461)</b> | 846 696     |
| <b>Activités d'investissement</b>                                          |                  |             |
| Contributions reçues à des fins d'immobilisations                          | 83 339           | 119 210     |
| Acquisition d'immobilisations                                              | (471 525)        | (371 758)   |
|                                                                            | <b>(388 186)</b> | (252 548)   |
| <b>Investissements</b>                                                     |                  |             |
| Achat de titres négociables                                                | -                | (6 024 329) |
| Produit de la cession de titres négociables                                | 1 024 329        | 7 045 058   |
|                                                                            | <b>1 024 329</b> | 1 020 729   |
| <b>Augmentation (diminution) des ressources en trésorerie</b>              | <b>(92 318)</b>  | 1 614 877   |
| <b>Ressources en trésorerie au début de l'exercice</b>                     | <b>9 420 092</b> | 7 805 215   |
| <b>Ressources en trésorerie à la fin de l'exercice</b>                     | <b>9 327 774</b> | 9 420 092   |

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

# Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

### 1. Principales conventions comptables

#### **Nature et objets de l'organisme**

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau (le « Centre ») est un organisme de services opérationnels de la province de l'Ontario. Il a été créé le 1<sup>er</sup> octobre 2004 en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement*.

Conformément à cette Loi, les objets du Centre sont les suivants :

- a) Coordonner et assurer la formation des exploitants, propriétaires et organismes d'exploitation des réseaux d'eau potable.
- b) Fournir des conseils au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs sur les recherches dont la priorité est élevée et qui ont pour but la salubrité de l'eau potable.
- c) Parrainer des travaux de recherche sur l'eau potable relatifs à son mandat.
- d) Faire en sorte que l'information technique, scientifique et réglementaire sur l'eau potable soit plus facile d'accès, notamment en ce qui concerne le degré de diligence prévu par la loi.

Le Centre est exonéré de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial sur le revenu.

#### **Base de présentation**

Les états financiers du Centre ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du gouvernement, notamment à la série SP 4200 des normes, publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP pour les organismes sans but lucratif du gouvernement).

#### **Encaisse et équivalents au comptant**

L'encaisse et les équivalents au comptant sont constitués des espèces en caisse, des soldes en banque et de certificats de placement garanti d'une durée de moins de 90 jours depuis la date d'achat.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les immobilisations apportées sont comptabilisées à leur juste valeur marchande estimée au moment du don.

Les frais de personnel et d'avantages sociaux directement attribuables à des programmes de cours créés en interne sont comptabilisés en conséquence.

L'amortissement est assuré selon la méthode du solde décroissant à des taux destinés à amortir le coût des actifs sur leur durée de vie utile estimée.

|                         | Méthode                 | Taux |
|-------------------------|-------------------------|------|
| Équipements techniques  | amortissement dégressif | 20 % |
| Matériel informatique   | amortissement dégressif | 33 % |
| Automobile              | amortissement dégressif | 20 % |
| Mobilier et agencements | amortissement dégressif | 20 % |
| Améliorations locatives | amortissement dégressif | 20 % |
| Logiciels               | amortissement dégressif | 50 % |
| Enseignes               | amortissement dégressif | 20 % |
| Programmes de cours     | amortissement dégressif | 15 % |

#### **Constatation des produits**

Les paiements de transfert sont comptabilisés quand le montant est connu, que le recouvrement est raisonnablement assuré et que les stipulations ont été respectées. Les revenus provenant des inscriptions aux cours de formation sont comptabilisés lorsque le paiement est à recevoir et que le cours a été suivi. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont réalisés au cours de la période d'investissement. Les revenus provenant de dons sont comptabilisés lorsque le Centre prend possession des biens donnés.

Les paiements de transfert limités pour l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en produits à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations associées.

# Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

### 1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

#### Instruments financiers

**Le Centre a réparti ses instruments financiers entre les catégories de la juste valeur ou du coût amorti. La politique comptable du Centre pour ces catégories est énoncée ci-dessous :**

##### Juste valeur

Cette catégorie comprend les effets de caisse et les investissements qui sont cotés sur un marché actif. Ceux-ci sont initialement comptabilisés au coût et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes dus aux changements de la juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'ils sont transférés à l'état des résultats d'exploitation.

Les coûts des transactions des instruments financiers évalués à leur juste valeur sont comptabilisés en charges.

En cas d'une baisse durable de la juste valeur, le montant de la perte est retiré des gains et pertes de réévaluation cumulés, et comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation. En cas de vente, le montant retenu des gains et pertes de réévaluation cumulés qui sont associés à l'instrument est retiré de l'actif net et comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation.

##### Coût après amortissement

Cette catégorie comprend les créances, les comptes fournisseurs et les charges à payer. Ces éléments sont initialement comptabilisés au coût, et subséquemment évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de réévaluation cumulée sur les actifs.

Le coût des transactions des instruments financiers évalués au coût amorti est ajouté à la valeur comptable de l'instrument.

Les baisses des actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant de la perte est connu avec suffisamment de précision, et qu'il n'est pas réaliste d'envisager un recouvrement futur. Les actifs financiers sont alors ramenés à leur valeur recouvrable nette, la baisse étant comptabilisée dans l'état des résultats d'exploitation.

##### Utilisation des estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes du CCSP pour les organismes sans but lucratif du gouvernement, oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés des actifs et des passifs, la divulgation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des présentes estimations. Des estimations importantes sont notamment la détermination des provisions pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et les baisses de valeur des droits liés aux programmes d'études.

### 2. Titres négociables

|                                   | 2026 | 2025      |
|-----------------------------------|------|-----------|
| CPG de la Banque Royale du Canada | -    | 1 024 329 |

# Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

## Notes afférentes aux états financiers

*Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026*

### 3. Capital assets

|                         | Coûts            | Amortissement cumulé | 2026<br>Valeur<br>comptable<br>nette | 2025<br>Valeur<br>comptable<br>nette |
|-------------------------|------------------|----------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Équipement technique    | 3 617 067        | 3 099 646            | 517 421                              | 519 680                              |
| Matériel informatique   | 402 232          | 339 487              | 62 745                               | 71 686                               |
| Automobile              | 199 590          | 92 671               | 106 919                              | 79 169                               |
| Mobilier et agencements | 389 897          | 370 127              | 19 770                               | 24 712                               |
| Améliorations locatives | 351 656          | 160 815              | 190 841                              | 69 371                               |
| Logiciels               | 179 906          | 162 668              | 17 238                               | 3 241                                |
| Enseignes               | 51 041           | 49 890               | 1 151                                | 1 439                                |
| Programmes de cours     | 1 485 262        | 913 142              | 572 120                              | 541 086                              |
|                         | <b>6 676 651</b> | <b>5 188 446</b>     | <b>1 488 205</b>                     | <b>1 310 384</b>                     |

Au cours de l'exercice, des immobilisations s'élevant à 471 525 \$ (2025 – 395 758 \$) ont été acquises au moyen de l'encaisse (2025 – 371 758 \$ au moyen de l'encaisse et 24 000 \$ au moyen d'achats avec reprise).

### 4. Comptes créditeurs et charges à payer

Parmi les comptes créditeurs et charges à payer figurent les remises gouvernementales de 32 834 \$ (2025 – 0 \$).

### 5. Produit comptabilisé d'avance

Le tableau suivant représente les changements dans le solde des apports reportés attribuables à chaque catégorie majeure de restrictions externes :

|                           | Solde<br>d'ouver<br>ture | Apports<br>reçus | Apports<br>constatés | 2026             |
|---------------------------|--------------------------|------------------|----------------------|------------------|
| <b>Premières Nations</b>  |                          |                  |                      |                  |
| Programme d'approv en eau | 905 769                  | -                | (905 769)            | -                |
| <b>Premières Nations</b>  |                          |                  |                      |                  |
| Formation                 | 2 218 199                | -                | (678 185)            | <b>1 540 014</b> |
| <b>Formation</b>          |                          |                  |                      |                  |
| Inscriptions              | 621 612                  | 486 675          | (621 612)            | <b>486 675</b>   |
|                           | <b>3 745 580</b>         | <b>486 675</b>   | <b>(2 205 566)</b>   | <b>2 026 689</b> |

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (le « Ministère ») a fourni des fonds pour un programme d'approvisionnement en eau des Premières Nations. Ces fonds doivent être utilisés pour la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche visant à faciliter la prestation améliorée des services offerts aux réseaux d'eau potable des Premières Nations et à leurs exploitants. Cela comprend l'établissement de services nouveaux ou élargis aux collectivités des Premières Nations.

Un financement supplémentaire a été reçu du Ministère aux fins de la formation des exploitants des Premières Nations.

Les frais reportés d'inscription aux cours de formation sont des paiements qui ont été reçus pour des cours qui auront lieu durant un exercice ultérieur.

# Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

### 6. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés représentent des contributions limitées reçues pour l'achat d'immobilisations amortissables. Ces contributions sont comptabilisées à titre de réduction des dépenses d'amortissement dans l'état des résultats d'exploitation. Ces dépenses sont calculées sur une base dégressive en fonction du taux d'amortissement de la classe d'actif concernée.

Les modifications dans le solde des apports en capital reportés durant l'exercice sont les suivantes :

|                                        | 2026     | 2025     |
|----------------------------------------|----------|----------|
| Solde au début de l'exercice           | 122 202  | 15 915   |
| Montant reçu pendant l'exercice        | 83 339   | 119 210  |
| Amortissement des contributions reçues | (25 025) | (12 923) |
| Solde à la fin de l'exercice           | 180 516  | 122 202  |

### 7. Paiements de transfert

Au cours de l'exercice, le Centre a reçu un paiement de transfert de 3 000 000 \$ (2024 – 3 000 000 \$) de la province de l'Ontario.

### 8. Engagements

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a conclu un contrat de location avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier. Ce contrat de location prendra fin en juin 2031.

Les créances locatives, annuelles et minimales, pour le bâtiment et le matériel au cours des cinq prochaines années et par la suite sont :

|              |           |
|--------------|-----------|
| 2027         | 905 940   |
| 2028         | 925 240   |
| 2029         | 925 240   |
| 2030         | 925 240   |
| 2031         | 925 240   |
| Par la suite | 231 310   |
|              | 4 838 210 |

### 9. Régime de retraite

Le Centre assure des prestations de retraite à tous ses employés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime à prestations déterminées d'employeurs multiples, qui est administré par la Commission du régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. Ce régime est comptabilisé à titre de régime de retraite à cotisations déterminées, car le Centre n'a pas suffisamment d'informations pour appliquer au régime les principes de comptabilisation des prestations déterminées. La contribution du Centre au régime de retraite pour la période visée a été de 256 880 \$ (2025 – 262 232 \$) et est comprise dans les avantages sociaux de l'état des revenus et des charges d'exploitation. Comme il s'agit d'un régime de retraite interentreprises, ces contributions sont les charges du Centre au titre du régime de retraite. Aucun passif au titre du régime de retraite n'est inclus pour ce type de plan dans les états financiers du Centre. L'information au 31 décembre 2025 n'était pas disponible, mais au 31 décembre 2024 la Commission du régime de retraite de l'Ontario avait un déficit de fin d'exercice de 5,61 milliards de dollars selon ses états financiers vérifiés.

# Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

---

### 10. Instruments financiers

Le Centre est exposé à divers risques à cause de ses instruments financiers. L'analyse suivante donne une mesure de l'exposition aux risques du Centre et de leurs concentrations en date du 31 mars 2026.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière auquel le Centre est exposé si un débiteur ne verse pas les intérêts et le capital lorsqu'ils sont exigibles. Ce risque concerne l'encaisse et les créances du Centre. Les comptes en espèces du Centre sont détenus dans des banques à charte sous réglementation fédérale, qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. En cas de défaut, les comptes en espèces du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau sont assurés jusqu'à un maximum de 100 000 \$ (2025 – 100 000 \$).

#### Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue à cause de facteurs propres au marché. Les facteurs propres au marché comprennent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change et le risque sur capitaux propres. Le Centre n'est pas exposé à des risques de taux de change ni à des risques sur capitaux propres importants, car il ne négocie pas matériellement des devises étrangères ni ne détient des instruments financiers de capitaux propres importants.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est la possibilité de pertes financières causées par des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

Le Centre est exposé à ce risque à cause de ses investissements productifs d'intérêts.

En date du 31 mars 2026, une variation de 1 % des taux d'intérêt, avec toutes les autres variables maintenues constantes, aurait une incidence estimée sur la juste valeur des certificats de placement garanti de 0 \$ (2025 – 10 000 \$).

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre ne soit pas capable de remplir toutes ses obligations de décaissements à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le Centre atténue ce risque en surveillant ses opérations de trésorerie et ses sorties de fonds prévues par budgétisation approfondie et détention d'investissements pouvant être convertis en espèces à court terme en cas de décaissements imprévus.

Il n'y a eu aucun changement majeur par rapport à l'année précédente en ce qui a trait à l'exposition aux risques ou aux politiques, procédures et méthodes d'évaluation du risque.